

CONFORTEMENT DU CLOCHER ET DU BEFFROI

Mme le Maire informe avoir reçu :

- la notification d'attribution de la subvention D.E.T.R pour les travaux liés à réfection et sécurisation de la cour de l'école pour un montant de 7.989,87€
- l'accusé de réception des services du Département autorisant à commencer les travaux en attendant la notification d'attribution de la subvention dès lors que la commission se sera réunie.

Ces demandes de subventions avaient fait l'objet de délibérations en date du 23 février 2021.

Cela consisterait en la réalisation des travaux suivants

- **ELECTRIFICATION EN MODE VOLEE BALANCE DE LA CLOCHE**
- **ELECTRIFICATION EN MODE TINTE ET VOLEE TINTE (CLOCHE FIXE)**
- **FOURNITURE D'UN BEFFROI NEUF EN CHENE SUPPORT CLOCHE**

Devis BODET CAMPANAIR

Cette étude a fait l'objet de la tenue de groupes de travail en amont afin de déterminer le besoin et le souhait de la réalisation de ces travaux visant à conserver et à valoriser notre patrimoine.

La société BODET CAMPANAIR a réalisé un audit très précis qui a été restitué au conseil municipal en vidéo-projection et le dossier a également été envoyé aux conseillers municipaux pour consultation. (Il est consultable en mairie par tout administré souhaitant le consulter).

Facturé 800€, ce montant sera déduit de la facturation finale.

Ce projet de mise en sécurité consiste à des travaux de réalisation d'un beffroi en chêne qui supportera la cloche à la place du mouton actuel détérioré qui ne nous permet plus d'envisager le balancement de la cloche.

Elle sera également électrifiée à l'aide de 2 moteurs, tintement et volée afin de sonner en modes tinté et volée balancée.

Le clocher n'est pas protégé (seul le chevet est inscrit au titre des monuments historiques) mais il est en abord du monument historique. Ces travaux ne portant pas sur des parties protégées de l'église, ils ne sont pas subventionnables par la CRMH au titre des monuments historiques ni par la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans un souci de mise en sécurité, le support actuel de la cloche étant très fragilisé (mouton) il devient important de prendre des décisions pour soutenir la cloche par un autre moyen sous peine de la voir s'écraser un jour sur la voule.

Devis BODET CAMPANAIR : 22.828,20€ HT / 27.393,84€ TTC

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le montage financier proposé lors du conseil municipal du 23 février 2021 :

- **Demande de subvention au Département pour l'obtention d'une subvention de 25% du montant HT soit : 5.707,05€**
- **Demande de subvention de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur l'exercice 2021 afin d'obtenir une subvention de 35% du montant HT soit 7.989,87€**
 - **Le reste à charge de la municipalité s'élevant à 13.696,92€**

M. GAYET se fait l'interprète de M. DESFORGES absent qui lui a donné son pouvoir. M. DESFORGES votera contre car il trouve cette dépense trop élevée.

Mme le Maire et les conseillers municipaux précisent à l'unanimité que cette dépense est justifiée par rapport :

- au rapport d'audit présenté au conseil municipal,
- à la notion de mise en sécurité indispensable,
- à la sauvegarde du patrimoine et ce en dehors de toute connotation religieuse,
- au symbole de communication qu'est la cloche dans un village n'ayant pas de sirène,
- aux montants importants de subventions obtenues à hauteur de 60%, à la prévision de restitution de la FCTVA et la déduction des frais d'audit ce qui en finalité ramènera le coût pour la commune à 9.152€.

Après débat, le Conseil Municipal de Samonac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant inscrits au budget, vote POUR à la majorité (1 contre : A. DESFORGES)

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de régulariser la sortie de l'inventaire de l'ancienne épareuse reprise par la société Boué Frères.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 024 / ARTICLE 024 : produit des cessions : + 4.200,00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 / ARTICLE 2188 : autres immobilisations corporelles : - 4.200,00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

14 JUILLET 2021

La municipalité ne pourra tenir le repas dansant et feu d'artifice du 13 juillet comme à l'accoutumée en raison des contraintes sanitaires.

Le nom de baptême de l'aire d'évolution BERNARD SOU fera l'objet d'une invitation à la population pour le 13 juillet à 11h, suivi d'un vin d'honneur dans la cour de l'école et d'une possibilité de restauration type « auberge espagnole » ou chacun amène un plat à partager (pas de ventes de stands sur place). Des flyers seront distribués dans les boîtes à lettres, une parution est prévue dans le journal local.

FIBRE

La notion de « prochain raccordement » concerne aujourd'hui la majorité des logements de SAMONAC.

Les administrés sont invités à se connecter sur le site internet GIRONDE HAUT MEGA, à renseigner leur adresse pour connaître leur point d'avancement, à s'inscrire en ligne pour être prévenus dès qu'ils sont éligibles à la fibre pour prendre ensuite rendez-vous avec un opérateur qui viendra finaliser l'installation à domicile.

LOTISSEMENT

L'éclairage public n'est toujours pas fonctionnel. Les services d'Enedis ont été relancés plusieurs fois. En cours.

Fin de séance : 20h 05 mn